

IV. 8. Étude des amphibiens

IV. 8. 1. Pré-diagnostic batrachologique

IV. 8. 1. 1. Rappel de biologie

La classe des amphibiens

En France, on compte quarante-quatre espèces d'amphibiens (dont 5 espèces introduites). On note l'existence de deux ordres : les anoures (crapauds, grenouilles, rainettes...) et les urodèles (tritons, salamandres...). La plupart des espèces se rencontre à proximité de zones humides. Cependant, certaines ne se rencontrent que dans des milieux précis (comme par exemple, les milieux d'altitude des Alpes et des Pyrénées (Grenouille des Pyrénées, Calotriton des Pyrénées ou les milieux chauds du sud (Pélobate cultripède, Rainette méridionale) ou encore les plaines de l'ouest (Triton marbré)).



Figure 167 : L'ordre des anoures rassemble l'ensemble des amphibiens sans queue. Il comprend notamment les grenouilles et crapaud comme le Crapaud calamite. Les Urodèles comme ce Triton palmé gardent une queue à l'état adulte. Cet ordre regroupe les salamandres et les tritons.

(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

Les niches écologiques

Diverses espèces d'amphibiens peuvent coexister dans un même lieu parce qu'elles y occupent des niches écologiques différentes et n'exploitent donc pas les mêmes ressources. Elles consomment des proies variables, par exemple, de tailles différentes, le jour ou la nuit, ou occupent des habitats naturels différents d'un même site.



Figure 168 : Certaines espèces, comme le Triton crêté, ont besoin de biotopes naturels préservés (bocages riches en mares). D'autres comme l'Alyte accoucheur ou le Crapaud calamite sont des espèces pionnières qui colonisent rapidement des zones rudéralisées.

(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

L'alimentation

La plupart des amphibiens se nourrit d'une grande variété de proies essentiellement vivantes. Ces proies sont généralement avalées entières après avoir, tout au plus, été mâchouillées afin de les maîtriser. Les proies privilégiées sont les insectes, les chenilles, les vers de terre et les araignées.



Figure 169 : Les Odonates et les Orthoptères font partie du régime alimentaire des amphibiens.

(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

Les périodes d'activité et le cycle de vie

Les amphibiens, dont l'activité dépend de la chaleur extérieure, ne peuvent pas être actifs lorsque la température est trop basse et doivent donc hiberner. Les mois d'hiver sont passés dans un état de torpeur au fond d'un trou dans le sol ou dans une fissure de rocher où ils seront généralement à l'abri du gel. Certains amphibiens hibernent sous l'eau. La période d'inactivité varie selon les conditions locales : dans l'extrême Nord et à haute altitude, celle-ci peut représenter jusqu'aux deux tiers de l'année. Dans le Sud, certaines espèces n'hiverneront pas. Une grande majorité des espèces devient également moins active en été afin de lutter contre la déshydratation. En effet, de nombreux amphibiens suspendent leur activité et se réfugient dans des cavités ou dans la vase quand l'eau s'est évaporée.

Les conditions d'activité optimales sont de nuit ou au crépuscule (à l'exception des grenouilles vertes), par temps chaud et humide et, de préférence en l'absence de vent. Les chances de survie d'un amphibien adulte dépendent fortement des précipitations, qui facilitent la recherche d'aliments et empêchent sa déshydratation.

La plupart des amphibiens possède un cycle vital biphasique, avec une phase aquatique et une phase terrestre : alors que la larve est aquatique, le juvénile poursuit sa croissance pour atteindre la maturité sexuelle en milieu terrestre.

Les migrations

Lors de la migration pré-nuptiale, l'amphibien recherche un habitat de reproduction. Elle est relativement concentrée dans le temps (quelques heures) et dans l'espace (quelques centaines de mètres) et indique la sortie de l'hivernage des amphibiens.

L'habitat de reproduction se trouve en général dans un milieu aquatique et à proximité de l'habitat terrestre. Il peut arriver que l'habitat de reproduction soit éloigné de plusieurs centaines de mètres, voire de plusieurs kilomètres.

On sait, par exemple, que les crapauds communs et les grenouilles rousses parcourent les plus grandes distances pour se reproduire. Les tritons, eux, parcourent plusieurs centaines de mètres, avec un maximum connu d'un kilomètre.

La migration pré-nuptiale relie le site de reproduction à des habitats appelés quartiers d'été ou domaines vitaux, parfois distants de plusieurs kilomètres. Là, les adultes se sédentarisent. À la fin de l'été, certaines espèces (Crapaud commun) effectuent une migration automnale, les conduisant vers leurs quartiers d'hiver ou site d'hivernage.

IV. 8. 1. 2. Source et bases de données utilisées

Le pré-diagnostic a été établi sur la base des sources bibliographiques suivantes :

- L'inventaire des zones naturelles remarquables dans l'aire d'étude éloignée.
- Les données communales issues de la Bourgogne Base Fauna (BBF).
- Les données communales du site <https://www.oiseaux-cote-dor.org>.
- La Liste rouge des Amphibiens de France Métropolitaine (2015).
- La Liste rouge des Amphibiens de Bourgogne (2015).
- L'Atlas des amphibiens et reptiles de France (2012).

IV. 8. 1. 3. Résultats des recherches bibliographiques sur les amphibiens

Liste des espèces déterminantes recensées dans l'aire d'étude éloignée

Aucun amphibien n'est signalé dans la ZSC présente dans l'aire d'étude éloignée.

Les ZNIEFF de type I, présentes dans la zone d'étude éloignée, signalent plusieurs espèces d'amphibiens. Citons la Grenouille agile, le Triton palmé, le Triton alpestre, le Triton crêté ou encore l'Alyte accoucheur.

Aucune donnée communale ne signale d'amphibiens pour la commune de Bligny-lès-Beaune. Néanmoins des données dans les communes limitrophes signalent le Crapaud commun, le Crapaud calamite ou encore le Sonneur à ventre jaune.

Inventaire des amphibiens patrimoniaux potentiellement présents dans l'aire d'étude immédiate

L'inventaire des espèces patrimoniales potentiellement présentes est établi à partir des données bibliographiques précédemment considérées et des espèces référencées dans les zones naturelles remarquables.

Le tableau suivant recense les espèces patrimoniales potentiellement présentes dans l'aire d'étude immédiate, sont considérées comme patrimoniales, les espèces :

- Classées en catégorie défavorable (statut UICN, Directive Habitats-Faune-Flore...);
- Ayant un degré de rareté significatif aux échelles nationale et régionale ou locale;
- Marquées par un statut de protection à l'échelle nationale.

Deux espèces d'amphibiens sont spécifiées par une forte patrimonialité : le **Sonneur à ventre jaune** (vulnérable en France et quasi-menacé en Bourgogne) et le **Triton crêté** (quasi-menacé en France et vulnérable en Bourgogne). Le Sonneur à ventre jaune apprécie les milieux boisés avec la présence d'ornières en eau durant une partie de l'année. Le Triton crêté exploite, quant à lui, des points d'eau végétalisés temporaires ou permanents. Il est donc possible d'observer ces deux espèces sur la zone d'étude bien que les habitats en présence ne correspondent pas aux optimums de ces espèces. Le Sonneur à ventre jaune pourrait être observé dans les friches boisées, notamment si la présence de zones humides est avérée sur le site. Le Triton crêté pourrait possiblement se trouver dans les points d'eau présents sur la zone d'étude immédiate. Il faudrait pour cela que les conditions de végétation et de pentes douces qui lui sont nécessaires soient retrouvées. Le Crapaud calamite (quasi-menacé en région) fréquente probablement les friches ouvertes de la zone d'étude. La Rainette verte (quasi-menacée en France et en Bourgogne), fréquente possiblement les fourrés qui bordent le point d'eau de la zone d'étude.

Les probabilités fortes se portent essentiellement sur des espèces protégées, plus communes et ubiquistes, telles que le Crapaud commun et la Grenouille rousse ou encore les Triton palmé et alpestre qui fréquentent une large gamme de zones humides.



Figure 170 : Des espèces très communes et ubiquistes telles que le Crapaud commun seront possiblement rencontrées. Le Crapaud calamite fréquente probablement les secteurs de friches ouvertes.
(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

Tableau 61 : Inventaire des amphibiens patrimoniaux potentiellement présents dans l'aire d'étude immédiate

(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

Figure 55 - Inventaire des amphibiens patrimoniaux potentiellement présents dans l'aire d'étude immédiate						
Nom commun	Nom scientifique	Protection nationale	Listes rouges		Natura 2000	Patrimonialité
			France	Région		
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	Article 2	VU	NT	II + IV	Fort
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Article 2	NT	VU	II + IV	Fort
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	Article 2	NT	NT	IV	Modéré
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	Article 2	LC	NT	IV	Faible

La correspondance des statuts est explicitée dans la partie « méthode générale ».

IV. 8. 2. Résultats des expertises de terrain

Le tableau suivant présente les espèces identifiées ainsi que les conditions d'observation, les habitats naturels fréquentés et le nombre de contacts.

Tableau 62 : Synthèse des amphibiens identifiés dans l'aire d'étude immédiate

(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

Figure 57 - Synthèse des amphibiens identifiés dans l'aire d'étude immédiate										
Nom commun	Nom scientifique	Protection nationale	Listes rouges		Natura 2000	Conditions d'observation	Milieux	Stade de développement	Effectif maximal	Patrimonialité
			France	Région						
Complexe des Grenouilles vertes	<i>Pelophylax</i>	-	-	-	-	À vue et au chant	Étang, chemin, zone humide	Adulte	12	Très faible
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Art. 2	LC	LC	-	Au chant	Étang, zone humide	Adulte	5	Très faible

La correspondance des statuts est explicitée dans la partie « méthode générale ».

Une espèce et un complexe d'espèces d'amphibiens ont été contactés dans le cadre des inventaires.

Au moins douze individus appartenant au complexe des Grenouilles vertes ont été observés dans l'étang à l'ouest de la zone d'implantation potentielle et à l'est dans la zone humide et sur un chemin. De même, cinq individus chanteurs du Crapaud commun ont été contactés dans l'étang et la zone humide. Cette espèce utilise également probablement les zones de fourrés et les boisements comme zone de refuge lors de sa phase terrestre.



Figure 171 : Le Crapaud commun (à gauche) et le Complexe des Grenouilles vertes (à droite) ont été observés dans les zones humides au sein de la zone d'étude.
(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

La cartographie suivante permet d'apprécier les zones d'activités des espèces d'amphibiens observées.



Figure 172 : Localisation des espèces d'amphibiens observées
(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

IV. 8. 3. Synthèse des enjeux liés aux amphibiens

Ci-après, sont synthétisés, d'un point de vue spécifique et spatial, les principaux enjeux identifiés :

Tableau 63 : Synthèse des enjeux spécifiques liés aux amphibiens

(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

Figure 58 - Synthèse des enjeux spécifiques liés aux amphibiens	
Enjeux	Espèces
Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Crapaud commun : Bien que non patrimoniale, cette espèce est toutefois protégée sur le territoire national. Au moins cinq individus chanteurs ont été contactés sur la zone de projet. • Complexe des Grenouilles vertes : Douze individus ont été observés au sein du secteur d'étude.

Tableau 64 : Synthèse des enjeux spatiaux liés aux amphibiens

(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

Figure 59 - Synthèse des enjeux spatiaux liés aux amphibiens	
Enjeux	Habitats
Modéré	• Etang et zone humide : zone de reproduction probable pour les amphibiens.
Faibles	• Zones boisées et fourrés : Zone de refuge pour les amphibiens lors de leur phase terrestre – Corridors de déplacement.
Très faibles	• Les enjeux sont jugés très faibles pour le reste des habitats non mentionnés précédemment (chemins, cultures, zones ouvertes).

Les enjeux liés aux amphibiens sont cartographiés ci-dessous.



Figure 173 : Synthèse des enjeux liés aux amphibiens
(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

IV. 9. Étude des reptiles

IV. 9. 1. Pré-diagnostic relatif aux reptiles

IV. 9. 1. 1. Rappel de biologie

La majorité des reptiles exploite deux espaces différents suivant la saison. De la fin d'automne jusqu'au printemps, les reptiles se réfugient sous terre. À partir de mars, ils occupent les territoires fortement ensoleillés avec des espaces dégagés et une végétation abondante. Tous les reptiles sont carnivores (proies principales : petits rongeurs et insectes).

Les reptiles sont des espèces extrêmement discrètes et sensibles aux dérangements de toutes natures. Ils sont principalement liés aux biotopes leur assurant un couvert protecteur (haies, bosquets, massifs boisés et empilements de pierres). À partir de ces milieux sécurisés, les reptiles effectuent des incursions en zones plus découvertes à la recherche de nourriture (chemins, marges des cultures et des prairies).

IV. 9. 1. 2. Source et bases de données utilisées

Le pré-diagnostic a été établi sur la base des sources bibliographiques suivantes :

- L'inventaire des zones naturelles remarquables dans l'aire d'étude éloignée.
- Les données communales issues de la Bourgogne Base Fauna (BBF).
- Les données communales du site <https://www.oiseaux-cote-dor.org>.
- La Liste rouge des Reptiles de France métropolitaine (2015).
- La Liste rouge des Reptiles de Bourgogne (2015).
- L'Atlas des amphibiens et reptiles de France (2012).

IV. 9. 1. 3. Résultats des recherches bibliographiques sur les reptiles

Liste des espèces déterminantes recensées dans l'aire d'étude éloignée

Aucun reptile n'est signalé dans la ZSC présente dans l'aire d'étude éloignée.

Les ZNIEFF de type I présentes dans la zone d'étude éloignée signalent plusieurs espèces de reptiles. Citons la Couleuvre vipérine, la Couleuvre d'esculape, la Couleuvre verte et jaune, la Couleuvre à collier, le Lézard vert ou encore la Vipère aspic et la Coronelle lisse.

Aucune donnée communale ne signale de reptiles pour la commune de Bligny-lès-Beaune. Les données des communes limitrophes ne signalent pas d'espèce supplémentaire.

Inventaire des reptiles patrimoniaux potentiellement présents dans l'aire d'étude immédiate

L'inventaire des espèces patrimoniales potentiellement présentes est établi à partir des données bibliographiques précédemment considérées et des espèces référencées dans les zones naturelles remarquables.

Le tableau suivant recense les espèces patrimoniales potentiellement présentes dans l'aire d'étude immédiate. Sont considérées comme patrimoniales, les espèces :

- Classées en catégorie défavorable (statut UICN, Directive Habitats-Faune-Flore...);
- Ayant un degré de rareté significatif aux échelles nationale et régionale ou locale ;
- Marquées par un statut de protection à l'échelle nationale.

Une espèce est spécifiée par une patrimonialité faible : la Vipère aspic (quasi-menacée au niveau régional). Au regard des habitats en présence, il est peu probable de rencontrer l'espèce. Ce serpent préfère les zones de coteaux thermophiles aux zones de plaines avec des zones humides.

Les zones en friches et les lisières sont les lieux les plus propices à l'accueil des individus. Au regard des espèces citées au sein des zones naturelles, il est possible de rencontrer la Couleuvre verte et jaune et la Couleuvre à collier (très faible patrimonialité). Il est également possible de rencontrer des espèces très communes comme le Lézard des murailles ou l'Orvet fragile.



Figure 174 : Des espèces très communes et ubiquistes telles que l'Orvet fragile seront possiblement rencontrées le long des lisières et des zones en friches. Des zones dénudées sont favorables pour les reptiles.
(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

Tableau 65 : Inventaire des reptiles patrimoniaux potentiellement présents dans l'aire d'étude immédiate

(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

Figure 60 - Inventaire des reptiles patrimoniaux potentiellement présents dans l'aire d'étude immédiate						
Nom commun	Nom scientifique	Protection nationale	Listes rouges		Natura 2000	Patrimonialité
			France	Région		
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	Article 2	LC	NT	-	Faible

La correspondance des statuts est explicitée dans la partie « méthode générale ».

IV. 9. 2. Résultats des expertises de terrain

Le tableau suivant présente les espèces identifiées ainsi que les habitats naturels fréquentés et le nombre de contacts.

Tableau 66 : Synthèse des reptiles identifiés dans l'aire d'étude immédiate

(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

Figure 62 - Synthèse des reptiles identifiés dans l'aire d'étude immédiate								
Nom commun	Nom scientifique	Protection nationale	Listes rouges		Natura 2000	Patrimonialité	Milieux	Nombre de contacts
			France	Région				
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	Art. 2	LC	LC	IV	Très faible	Zone rudérale	1

La correspondance des statuts est explicitée dans la partie « méthode générale ».

Une seule espèce de reptile a été observée sur le site d'études. Il s'agit de la Couleuvre d'Esculape, dont un individu a été contacté au niveau d'une zone rudérale, au sein de la zone d'implantation potentielle. Cette espèce apprécie divers milieux semi-ouverts, et le site d'étude, riches en fourrés et zone rudérales, est fortement favorable à sa présence.



Figure 175 : La Couleuvre d'Esculape exploite le site d'étude, riche en secteurs de fourrés et en zones rudérales.
(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

La carte ci-après présente les résultats de l'expertise des reptiles.



Figure 176 : Résultats de l'expertise des reptiles
(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

IV. 9. 3. Synthèse des enjeux liés aux reptiles

Ci-après, sont synthétisés, d'un point de vue spécifique et spatial, les principaux enjeux identifiés :

Tableau 67 : Synthèse des enjeux spécifiques liés aux reptiles

(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

Figure 63 - Synthèse des enjeux spécifiques liés aux reptiles	
Enjeux	Espèces
Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Couleuvre d'Esculape : Un individu observé au niveau d'une zone rudérale.

Tableau 68 : Synthèse des enjeux spatiaux liés aux reptiles

(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

Figure 64 - Synthèse des enjeux spatiaux liés aux reptiles	
Enjeux	Habitats
Faibles	<ul style="list-style-type: none"> • Fourrés, zones rudérales, arbustes : Secteurs de caches, de nourrissage, propices à la thermorégulation et la reproduction des reptiles. • Prairies et autres milieux herbacés : Zones de chasse potentielle pour les reptiles. • Boisements : Zones de reproduction, de refuge, de nourrissage et de déplacement pour l'ensemble des espèces de reptiles – Corridors de déplacement.
Très faibles	<ul style="list-style-type: none"> • Les enjeux sont jugés très faibles pour le reste des habitats non mentionnés précédemment (chemins, cultures, zones ouvertes).

Les enjeux liés aux reptiles sont cartographiés ci-contre.



Figure 177 : Synthèse des enjeux liés aux reptiles

(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

IV. 10. Étude de l'entomofaune

IV. 10. 1. Pré-diagnostic entomologique

IV. 10. 1. 1. Rappel de biologie

Les Lépidoptères Rhopalocères

Les Lépidoptères Rhopalocères (papillon de jour) constituent un ordre très important, près de 25 000 espèces sont actuellement décrites. Les Rhopalocères sont des insectes diurnes, aux couleurs généralement vives, qui appliquent en posture de repos leurs deux paires d'ailes l'une contre l'autre. Leurs antennes se distinguent par une massue bien distincte.

Chez les Rhopalocères, la rencontre des sexes repose avant tout sur les stimuli visuels. Des signaux olfactifs entrent en jeu vers la fin de la parade nuptiale. Les œufs sont habituellement déposés directement sur la plante hôte. Certaines espèces hivernent à l'état d'œuf, mais, pour la plupart, les œufs éclosent au bout de quelques semaines, libérant des larves appelées chenilles. La plupart des larves de lépidoptères est phytophage, se développant sur ou à l'intérieur des plantes dont elles attaquent toutes les parties. La plupart se nourrit des feuilles.

Après 3 ou 4 mues, la chenille, parvenue à maturité, ne tarde pas à se transformer en nymphe. La plupart des chrysalides est nue, simplement fixée sur la plante nourricière. De nombreuses espèces de Rhopalocères hivernent à l'état nymphal, d'autres hivernent à l'état imaginal.

Les Odonates

Il existe plus de 5 000 espèces connues d'Odonates, principalement sous les tropiques. En Europe vivent plus d'une centaine d'espèces divisées en deux sous-ordres : les Zygoptères et les Anisoptères. Les Zygoptères regroupent les demoiselles, insectes délicats au corps fin et au vol souvent faible. Les Anisoptères sont des insectes plus grands que l'on nomme souvent libellules pour les distinguer des demoiselles.

Les imagos chassent au vol de deux façons : soit à l'affût à partir d'un perchoir, soit à la poursuite. La reproduction se traduit par la ponte d'œufs dans l'eau ou dans les tissus végétaux. Les larves croissent dans l'eau et se nourrissent d'autres animaux aquatiques. Quand la larve a terminé sa croissance, elle sort de l'eau en montant sur une plante ou tout autre support pour effectuer sa mue imaginale. En été, on trouve facilement des exuvies sur la végétation au bord des eaux douces.

Les Orthoptères

L'ordre des Orthoptères se divise en trois groupes : les criquets, les sauterelles et les grillons. On compte en Europe plus de 600 espèces d'Orthoptères. Ce sont des insectes trapus aux pattes postérieures sauteuses très développées. Les Orthoptères sont ovipares. Il n'y a pas de nymphe et les jeunes effectuent plusieurs mues avant de devenir adultes.

IV. 10. 1. 2. Source et bases de données utilisées

Le pré-diagnostic a été établi sur la base des sources bibliographiques suivantes :

- L'inventaire des zones naturelles remarquables dans l'aire d'étude éloignée.
- Les données communales issues de la Bourgogne Base Fauna (BBF).
- Les données communales du site <https://www.oiseaux-cote-dor.org>
- La liste rouge des espèces menacées en France, libellules de France métropolitaine (2016) & Papillons de jour de France métropolitaine (2014).
- La Liste rouge pour les Orthoptères de France (2004).

- La Liste rouge des Rhopalocères et Zygènes de Bourgogne (2015).
- La Liste rouge régionale des Odonates de Bourgogne (2015).
- La Liste rouge des Orthoptères de Bourgogne (2007).

IV. 10. 1. 3. Résultats des recherches bibliographiques sur les insectes

Liste des espèces déterminantes recensées dans l'aire d'étude éloignée

La ZSC « Habitats naturels de l'arrière côte de Beaune » cite *Coenagrion mercurial*, *Euphydryas aurinia*, *Lycana dispar* et *Euphydryas maturna* parmi les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

L'entomofaune est relativement bien représentée au sein des ZNIEFF, et est bien renseignée au sein des bases de données communales de l'Observatoire de la Faune de Bourgogne. Parmi les espèces patrimoniales, citons *Euphydryas maturna*, *Maculinea alcon* ou encore *Chazara briseis*. Ces espèces ont peu de chance d'être rencontrées au sein de la zone d'implantation potentielle car les habitats en présence correspondent peu à leur exigence écologique. D'autres espèces sont également référencées comme *Cordulegaster bidentata*, *Euplagia quadripunctaria*, *Lopinga achine*, *Lucanus cervus*...

Inventaires des insectes patrimoniaux potentiellement présents

L'inventaire des espèces patrimoniales potentiellement présentes est établi à partir des données bibliographiques précédemment considérées, sur une analyse de la configuration paysagère du site et des espèces référencées dans les zones naturelles remarquables.

Le tableau suivant recense les espèces patrimoniales potentiellement présentes dans l'aire d'étude immédiate, sont considérées comme patrimoniales, les espèces :

- Classées en catégorie défavorable (statut UICN, Directive Habitats-Faune-Flore...).
- Ayant un degré de rareté significatif aux échelles nationale et régionale ou locale.
- Marquées par un statut de protection à l'échelle nationale.

Une espèce se distingue par un niveau de patrimonialité très fort : le Damier du Frêne (*Euphydryas maturna*). Il est inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore », et est « en danger » en France et en Bourgogne. Cette espèce fréquente les milieux forestiers et occupe particulièrement les lisières, clairières, forêts claires et abords des chemins forestiers. Au regard de sa répartition régionale, il est très peu probable de l'observer dans le périmètre de l'aire d'étude immédiate.

Deux espèces sont signalées avec un niveau fort de patrimonialité : l'Hermite, (*Chazara briseis*), en danger critique en région et vulnérable en France. Il fréquente les pelouses sèches en coteaux. L'Azuré de la croisette (*Maculinea alcon*), en danger en région et quasi-menacé en France, se retrouve dans des prairies à gentianes. Les habitats de ces deux papillons ne se retrouvent pas dans la zone d'étude immédiate, il sera très peu probable de les observer.

La présence potentielle de zones humides sur la zone d'étude rend possible la présence de deux insectes inscrits en annexe II de la Directive « Habitat-Faune-Flore » et protégés en France : le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) fréquente les prairies humides même de toute petite taille et l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), qui peut être retrouvé dans une grande variété de milieux aquatiques.

Les habitats étant composés de friches, de bosquets et de milieux plus ouverts, le cortège des lépidoptères et des orthoptères peut être diversifié. La présence de milieux humides et aquatiques permettra la présence d'un cortège diversifié d'odonates.

Tableau 69 : Inventaire de l'entomofaune patrimoniale potentiellement présente dans l'aire d'étude immédiate

(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

Figure 65 - Inventaire de l'entomofaune patrimoniale potentiellement présente dans l'aire d'étude immédiate

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Protection nationale	Listes rouges		Natura 2000	Patrimonialité
				France	Région		
Lépidoptères / Rhopalocères	Damier du frêne	<i>Euphydryas maturna</i>	Article 2	EN	EN	II + IV	Très fort
	Hermite	<i>Chazara insais</i>	-	VU	CR	-	Faible
	Azuré de la croisette	<i>Maculinea alcon</i>	Article 3	NT	EN	-	Faible
Odonates	Gomphe serpentin	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	Article 2	LC	VU	II + IV	Modéré
	Agrion joli	<i>Coenagrion pulchellum</i>	-	VU	VU	-	Modéré
	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Article 3	LC	LC	II	Modéré
Lépidoptères / Rhopalocères	Azuré de la chevrette	<i>Cupido osiris</i>	-	LC	CR	-	Modéré
	Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	Article 3	LC	NT	II	Modéré
	Grand Sylvain	<i>Limenitis populi</i>	-	NT	EN	-	Modéré
	Cuivré mauvin	<i>Lycena alciphron</i>	-	LC	CR	-	Modéré
	Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	Article 2	LC	EN	IV	Modéré
	Mélitée des digitales	<i>Melitaea aurelia</i>	-	VU	VU	-	Modéré
	Chiffre	<i>Argynnis niobe</i>	-	NT	VU	-	Modéré
	Agreste	<i>Hipparchia semele</i>	-	LC	EN	-	Modéré
	Bacchante	<i>Lopinga achine</i>	Article 2	NT	NT	IV	Modéré
	Morio	<i>Nymphalis antiopa</i>	-	LC	EN	-	Modéré
	Azuré du thym	<i>Pseudophilotes baton</i>	-	LC	EN	-	Modéré
	Hespérie du faux-buis	<i>Pyrgus alveus</i>	-	LC	EN	-	Modéré
	Hespérie du carthame	<i>Pyrgus carthami</i>	-	LC	EN	-	Modéré
	Cuivré des marais	<i>Lycena dispar</i>	Article 2	LC	LC	II + IV	Modéré
	Lépidoptères / Hétérocères	Ecaïlle chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	-	-	-	II
Conocéphale des roseaux		<i>Conocephalus dorsalis</i>	-	3	2	-	Modéré
Orthoptères	Oedipode rouge	<i>Oedipoda germanica</i>	-	4	1	-	Modéré
	Grillon des marais	<i>Pteronemobius heydeni</i>	-	4	1	-	Modéré
Coléoptères	Pique-prune	<i>Osmodermia eremita</i>	Article 2	-	-	II + IV	Modéré
	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Article 2	-	-	II + IV	Modéré
Odonates	Gomphe à pattes jaunes	<i>Gomphus flavipes</i>	Article 2	LC	NT	IV	Faible
	Leste des bois	<i>Lestes dryas</i>	-	LC	VU	-	Faible
	Leste verdoyant	<i>Lestes virens</i>	-	LC	VU	-	Faible
	Agrion orangé	<i>Platycnemis acutipennis</i>	-	LC	VU	-	Faible
	Aeschna isocèle	<i>Aeschna isocetes</i>	-	LC	NT	-	Faible
	Cordulegastre bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>	-	LC	NT	-	Faible
	Gomphe semblable	<i>Gomphus similis</i>	-	LC	NT	-	Faible
	Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i>	-	LC	NT	-	Faible
	Cordule métallique	<i>Somaechlora metallica</i>	-	LC	NT	-	Faible
	Mercurie	<i>Arctia arethusa</i>	-	LC	VU	-	Faible
	Nacré de la bistorte	<i>Botora eunomia</i>	Article 3	LC	NT	-	Faible
	Grand Collier argenté	<i>Botora euphrosyne</i>	-	LC	VU	-	Faible
	Petit Collier argenté	<i>Botora selene</i>	-	NT	NT	-	Faible
	Fadet de la mélitè	<i>Coenonympha glycerion</i>	-	LC	VU	-	Faible
	Sylvandre	<i>Hipparchia fagi</i>	-	LC	VU	-	Faible
Lépidoptères / Rhopalocères	Sylvandre helvète	<i>Hipparchia genava</i>	-	LC	VU	-	Faible
	Azuré de l'ajonc	<i>Plebejus argus</i>	-	LC	VU	-	Faible
	Azuré du genêt	<i>Plebejus idas</i>	-	LC	VU	-	Faible
	Azuré de l'Esparcette	<i>Polyommatus thersites</i>	-	LC	VU	-	Faible
	Marbré-de-vert	<i>Pontia dapifera</i>	-	LC	VU	-	Faible
	Grand Nacré	<i>Argynnis aglaja</i>	-	LC	NT	-	Faible
	Nacré de la sangsorbette	<i>Brenthis ino</i>	-	LC	NT	-	Faible
	Azuré des cythées	<i>Glaucopteryx alexis</i>	-	LC	NT	-	Faible
	Vergule	<i>Hesperia comma</i>	-	LC	NT	-	Faible
	Sylvain azuré	<i>Limnitis reducta</i>	-	LC	NT	-	Faible
	Mélitée noirâtre	<i>Melitaea diamina</i>	-	LC	NT	-	Faible
	Grand Nègre des bois	<i>Minois dryas</i>	-	LC	NT	-	Faible

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Protection nationale	Listes rouges		Natura 2000	Patrimonialité
				France	Région		
Lépidoptères / Rhopalocères	Hespérie de l'aichémille	<i>Pyrgus serratalae</i>	-	LC	NT	-	Faible
	Thécia de l'amarel	<i>Satyrus acaciae</i>	-	LC	NT	-	Faible
	Thécia des nerpruns	<i>Satyrus spini</i>	-	LC	NT	-	Faible
	Thécia de forme	<i>Satyrus w-album</i>	-	LC	NT	-	Faible
	Hespérie des sangsorbettes	<i>Spialia serfiorius</i>	-	LC	NT	-	Faible
	Thécia du bouleau	<i>Thecla betulae</i>	-	LC	NT	-	Faible
Orthoptères	Hespérie du chiendent	<i>Thymelicus acteon</i>	-	LC	NT	-	Faible
	Barbiste des bois	<i>Barbistes ferricauda</i>	-	4	2 ?	-	Faible
Coléoptères	Criquet rouge-queue	<i>Omocestus haemorrhoidalis</i>	-	4	2	-	Faible
	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	-	-	-	II	Faible

La correspondance des statuts est explicitée dans la partie « méthode générale ».

IV. 10. 2. Résultats des expertises de terrain

Synthèse des espèces observées et détermination des enjeux spécifiques

Le tableau ci-dessous présente les différentes espèces d'insectes et l'habitat dans lequel elles ont été contactées au sein de l'aire d'étude immédiate.

Tableau 70 : Inventaire des espèces d'insectes observés dans l'aire d'étude immédiate

(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

Figure 66 - Inventaire des espèces d'insectes observés dans l'aire d'étude immédiate

Ordres	Espèces		Zones d'échantillonnage		
	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Friche E01	Zone industrielle E03	Prairie E02
Lépidoptères Rhopalocères	<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	-	X	-
	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-coraïl	X	-	X
	<i>Brintesia circe</i>	Silène	-	-	X
	<i>Erynnis tages</i>	Point-de-Hongrie	-	-	X
	<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	-	X	X
	<i>Issoria lathonia</i>	Petit Nacré	-	X	-
	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	-	-	X
	<i>Papilio machaon</i>	Machaon	-	X	-
	<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la rave	X	X	X
	<i>Polygona c-album</i>	Robert-le-Diable	-	X	-
	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la bugrane	X	-	-
	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	-	X	X
	<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain	-	-	X
	<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	-	X	-
	Odonates	<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage	-	-
<i>Orthetrum cancellatum</i>		Orthétrum réticulé	X	X	X
<i>Platycnemis pennipes</i>		Agrion à larges pattes	-	X	-
<i>Sympetrum sanguineum</i>		Sympétrum sanguin	X	-	-
<i>Sympetrum striolatum</i>		Sympétrum fascié	X	-	-
<i>Calliptamus italicus</i>		Criquet italien	X	X	X
<i>Chorthippus biguttulus</i>		Criquet mélodieux	X	X	X
<i>Chorthippus brunneus</i>		Criquet duetiste	X	X	X
<i>Euchorthippus declivus</i>		Criquet des Bromes	X	X	X
<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>		Grillon bordelais	X	-	X
Orthoptères	<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	-	X	X
	<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	-	X	X
	<i>Oedipoda caerulea</i>	Oedipode turquoise	X	-	X
	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Decticelle cendrée	-	-	X
	<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle chagrinée	X	-	X
	<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	-	X	-
Diversité spécifique/point			13	17	12
Diversité spécifique/habitat				22	15
X : présence de l'espèce au point d'échantillonnage					

Le tableau suivant indique les statuts des insectes contactés et permet de déterminer les enjeux associés.

Tableau 71 : Synthèse des statuts relatifs aux insectes rencontrés

(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

Figure 69 - Synthèse des statuts relatifs aux insectes rencontrés

Ordres	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitats	Statut juridique	Listes rouges		Patrimonialité
					France	Région	
Lépidoptères Rhopalocères	<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	-	-	LC	LC	Très faible
	<i>Ancia agestis</i>	Collier-de-coraïl	-	-	LC	LC	Très faible
	<i>Brintesia circe</i>	Silène	-	-	LC	LC	Très faible
	<i>Erynnis tages</i>	Point-de-Hongrie	-	-	LC	LC	Très faible
	<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	-	-	LC	LC	Très faible
	<i>Issoria lathonia</i>	Petit Nacré	-	-	LC	LC	Très faible
	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	-	-	LC	LC	Très faible
	<i>Papilio machaon</i>	Machaon	-	-	LC	LC	Très faible
	<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la rave	-	-	LC	LC	Très faible
	<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-Diable	-	-	LC	LC	Très faible
	<i>Polymnia icarus</i>	Azuré de la bugrane	-	-	LC	LC	Très faible
	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	-	-	LC	LC	Très faible
Odonates	<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain	-	-	LC	LC	Très faible
	<i>Ischnura elegans</i>	Agnon élégant	-	-	LC	LC	Très faible
	<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage	-	-	LC	NT	Faible
	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	-	-	LC	LC	Très faible
	<i>Platycnemis pennipes</i>	Agnon à larges pattes	-	-	LC	LC	Très faible
	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	-	-	LC	LC	Très faible
	<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum fascié	-	-	LC	LC	Très faible
	<i>Calopteryx idaeus</i>	Criquet italien	-	-	4	4	Très faible
	<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	-	-	4	4	Très faible
	<i>Chorthippus brunneus</i>	Criquet duettiste	-	-	4	4	Très faible
Orthoptères	<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des Bromes	-	-	4	4	Très faible
	<i>Eumecurus bordelais</i>	Grillon bordelais	-	-	4	4	Très faible
	<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	-	-	4	4	Très faible
	<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	-	-	4	4	Très faible
	<i>Oedipoda caerulescens</i>	Oedipode turquoise	-	-	4	4	Très faible
	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Decticelle cendrée	-	-	4	4	Très faible
Orthoptères	<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle chagrinée	-	-	4	4	Très faible
	<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	-	-	4	4	Très faible

Le cortège entomologique observé est composé de 30 espèces, appartenant aux ordres des lépidoptères rhopalocères, des odonates et des orthoptères. Une seule espèce patrimoniale a été contactée, il s'agit d'un odonate menacé au niveau régional.

Les lépidoptère rhopalocères

Douze espèces de lépidoptères rhopalocères ont été observées au sein de la zone d'implantation potentielle. Le cortège est composé d'espèces communes qui ne possèdent pas d'enjeux particuliers. L'espèce la plus représentée est la Piérade de la rave (*Pieris rapae*), présente sur tous les points d'observation. Le Flambé (*Iphiclides podalirius*) et l'Amaryllis (*Pyronia tithonus*) sont également bien représentés avec des contacts sur trois des quatre points d'observation.

Les habitats inventoriés présentent une diversité spécifique moyenne, avec entre 3 et 7 espèces. Les friches semblent moins attractives que les prairies. L'habitat le plus attractif est la zone arbustive avec un total de 11 espèces (sur le cumul des deux points d'observation). Il n'apparaît pas de différence notable dans la composition des cortèges entre les différents habitats.

Les odonates

Sept espèces d'odonates ont été recensées au sein de la zone d'implantation potentielle. Le cortège est majoritairement composé d'espèces communes. Toutefois, une espèce patrimoniale a été contactée au niveau du point E02. Il s'agit du Leste sauvage (*Lestes barbarus*), un odonate assez rare en Côte-d'Or et quasi-menacé au niveau régional, qui apprécie les eaux stagnantes peu profondes et bien ensoleillées. Sur ce même point a également été observé l'Anax napolitain (*Anax parthenope*), ne bénéficiant pas de statut de menace mais étant toute de même une espèce peu commune dans la région.

La diversité spécifique est strictement similaire au sein des trois habitats inventoriés, avec trois espèces dans chaque. Ces habitats sont des zones de transit et éventuellement de chasse pour les odonates, dont la présence est plus probablement liée à l'étang et à la zone humide présents dans l'aire d'étude immédiate.

Les orthoptères

Onze espèces d'orthoptères ont été relevées sur le site d'étude. Ces espèces appartiennent à un cortège commun dans le secteur. Celui-ci est dominé par le Criquet duettiste (*Chorthippus brunneus*) et le Criquet des bromes (*Euchorthippus declivus*), présents sur tous les points d'observation. Les autres espèces n'ont été observées que plus ponctuellement, et deux d'entre elles n'ont été relevées que sur un seul point d'observation, à savoir la Decticelle cendrée (*Pholidoptera griseoaptera*) et la Decticelle bariolée (*Roeseliana roeselii*).

La diversité spécifique ainsi que la composition du cortège sont relativement similaires entre les trois habitats inventoriés.



Figure 178 : Le Leste sauvage a été contacté sur le site d'étude du fait de la présence d'un étang et d'une zone humide.

(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

IV. 10. 3. Synthèse des enjeux liés à l'entomofaune

Ci-après, sont synthétisés, d'un point de vue spécifique et spatial, les principaux enjeux identifiés :

Tableau 72 : Synthèse des enjeux spécifiques liés à l'entomofaune

(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

Figure 70 - Synthèse des enjeux spécifiques liés à l'entomofaune	
Enjeux	Espèces
Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Leste sauvage : Espèce quasi-menacée en Bourgogne – Odonates inféodé aux milieux humides stagnants et ensoleillés.
Très faibles	<ul style="list-style-type: none"> • Les enjeux sont jugés très faibles pour le reste des espèces non mentionnées précédemment.

Tableau 73 : Synthèse des enjeux spatiaux liés à l'entomofaune

(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

Figure 71 - Synthèse des enjeux spatiaux liés à l'entomofaune	
Enjeux	Habitats
Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Étang : zone de reproduction pour les odonates, dont une espèce patrimoniale.
Faibles	<ul style="list-style-type: none"> • Fourrés, arbustes, zones boisées : Zones de refuge pour de nombreuses espèces. • Prairies : Zone de chasse potentielle pour les odonates, zone d'activité des orthoptères et lépidoptères.
Très faibles	<ul style="list-style-type: none"> • Les enjeux sont jugés très faibles pour le reste des habitats non mentionnés précédemment (chemins, cultures, ...).

Les enjeux liés à l'entomofaune sont cartographiés ci-contre.



Figure 179 : Synthèse des enjeux liés à l'entomofaune
(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

IV. 11. Synthèse générale des enjeux globaux

La carte présentée en page suivante illustre les enjeux globaux identifiés sur l'aire d'étude immédiate.

Elle illustre le cumul des enjeux sur le secteur des suites des prospections et des enjeux identifiés sur chaque taxon.



Figure 180 : Enjeux globaux
(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

V. PAYSAGE ET PATRIMOINE

V. 1. Les échelles d'analyse du projet

V. 1. 1. Les aires d'étude recommandées

Nous pouvons rappeler quelques extraits du Guide de l'étude d'impact des parcs photovoltaïques au sol.

Les « aires d'étude ne se limitent pas à la stricte emprise des terrains sur lesquels les panneaux seront installés, puisque les effets fonctionnels peuvent s'étendre bien au-delà... L'échelle de l'aire d'étude à considérer est celle de l'unité ou des unités paysagères... L'aire d'étude correspond à la zone géographique dans laquelle le projet est potentiellement visible. L'expérience montre que les installations sont généralement visibles distinctement dans un rayon de 3 km, au-delà duquel leur vision est celle d'un motif en gris. L'aire d'étude peut ainsi se décomposer en une zone proche (rayon de 0 à 700 m), une zone intermédiaire (rayon de 700 m à 3 km) et une zone plus éloignée (rayon de 3 à 5 km, voire plus lorsque les caractéristiques du paysage le nécessitent). »

Les aires d'étude sont donc définies de façon théorique en fonction d'un rayon d'éloignement vis-à-vis de l'emprise maîtrisée du projet.

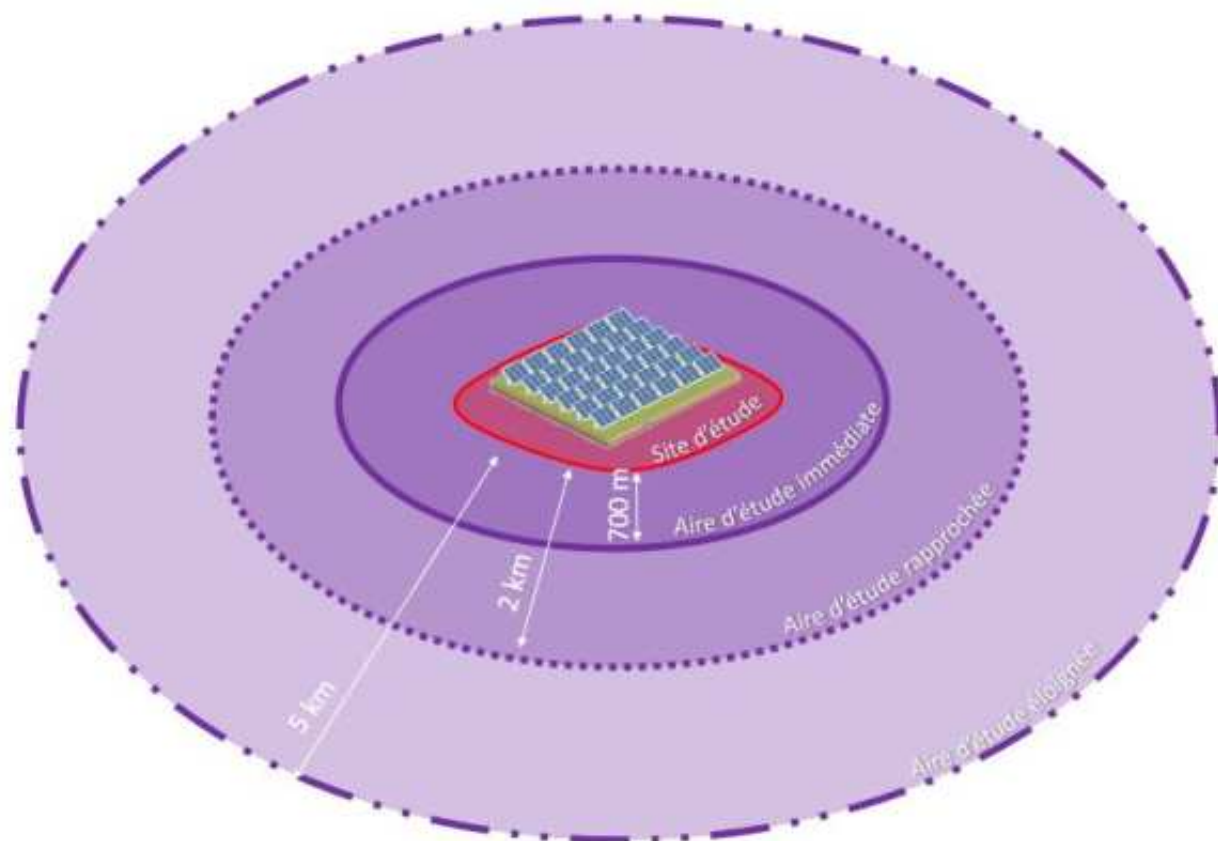


Figure 181 : Organisation des aires d'étude autour du site d'étude
(Source : NCA Environnement)

V. 1. 2. Les aires d'étude de l'analyse paysagère et patrimoniale

Quatre aires d'étude ont ainsi été définies, correspondant à quatre échelles d'analyse. Elles sont représentées sur la carte en page suivante et décrites ci-après, de la plus large à la plus précise :

V. 1. 2. 1. L'aire d'étude éloignée (AEE)

Elle est établie sur la base **d'un rayon de 5 km** depuis les limites de l'emprise maîtrisée. Nous avons fait le choix de la définir au maximum du rayon recommandé afin d'établir une description et une présentation du paysage et du patrimoine qui ait assez de substance et de sens.

Elle permet une analyse paysagère et patrimoniale représentative et satisfaisante mettant en avant les spécificités de ce morceau de territoire. Elle permet aussi d'évaluer et de justifier les enjeux et les sensibilités liés au patrimoine protégé et à la vision dynamique depuis les axes routiers susceptibles d'entrer en interaction avec le projet d'un point de vue paysager. Elle permet enfin d'aborder et de justifier la capacité d'accueil du territoire au regard de l'installation d'un parc photovoltaïque au sol.

V. 1. 2. 2. L'aire d'étude rapprochée (AER)

Elle est établie sur la base **d'un cercle de 2 km** depuis les limites de l'aire d'étude de l'emprise maîtrisée. A cette échelle, il est important de se concentrer sur l'analyse de la vision depuis les lieux de vie (habitat et axes de déplacement). Elle pose le cadre d'une adéquation juste entre le projet et son paysage d'accueil.

V. 1. 2. 3. L'aire d'étude immédiate (AEI)

Elle couvre **une zone d'étude de 700 m autour de l'aire de l'emprise maîtrisée**. Elle se concentre sur l'analyse des effets visuels du projet sur les lieux de vie et de déplacement.

V. 1. 2. 4. L'aire d'étude de l'emprise maîtrisée (AEM) ou site d'étude

Elle décrit les spécificités de la parcelle choisie pour concevoir le projet du parc photovoltaïque au sol et permet l'analyse de l'ensemble de ses composantes (modules, clôtures, dépendances, parking, postes électriques etc...). Les trames végétales, le bâti existant, les traces historiques, les chemins, les accès, les ambiances, les usages présents et à venir ainsi que les sensibilités d'un changement ou d'une évolution d'affectation sont analysés précisément.

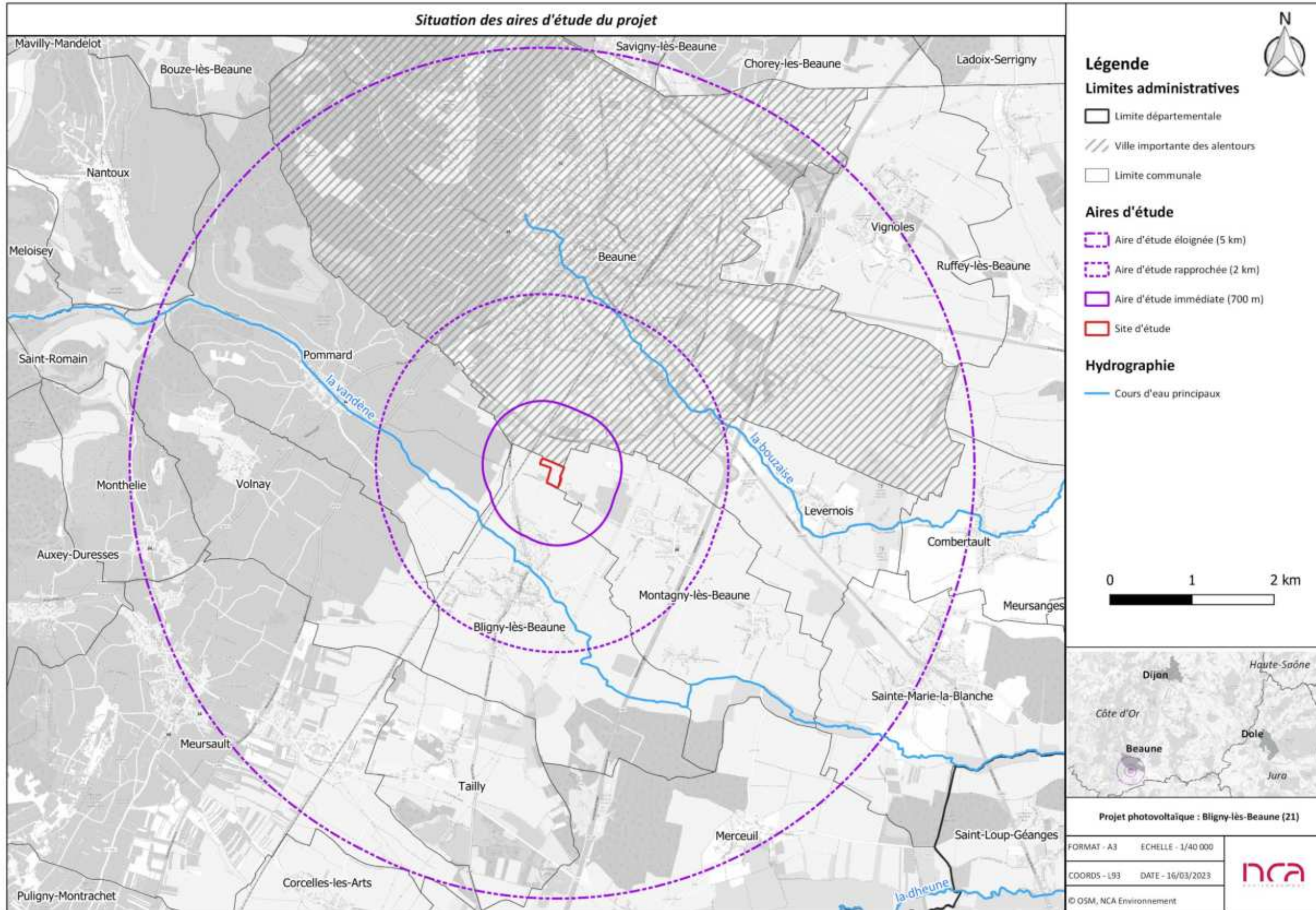


Figure 182 : Situation des aires d'étude recommandées

V. 2. Étude du contexte élargi

Afin de comprendre les origines des paysages qui composent et entourent le site d'implantation potentiel du projet, il est d'abord essentiel de le resituer dans un contexte plus élargi.

V. 2. 1. Le contexte administratif et géographique

Bligny-lès-Beaune est une commune située au centre-est de la France, dans la partie sud du département de la Côte-d'Or, dans la région Bourgogne-Franche-Comté (Figure 183). Sa superficie est de 7,3 km² et sa population était de 1244 habitants en 2015. Elle est limitrophe à la ville de Beaune, sous-préfecture du département mondialement connue pour ses maisons viticoles, son histoire et son patrimoine. Autrement, la commune d'accueil du projet se situe à 36 km au sud de Dijon (préfecture de la Côte-d'Or) et 45 km à l'ouest de Dole (sous-préfecture du Jura).

Les informations suivantes sont répertoriées sur la Figure 184.

Bien que le site d'étude du projet de parc photovoltaïque au sol soit situé à Bligny-lès-Beaune, les aires d'étude recommandées touchent également les 16 communes suivantes : Beaune, Savigny-les-Beaune, Nantoux, Volnay, Pommard, Monthelie, Meursault, Tilly, Merceuil, Montagny-lès-Beaune, Sainte-Marie-la-Blanche, Combertault, Levernois, Vignoles, Ruffey-lès-Beaune et Chorey-les-Beaune.

Le site d'étude est trop éloigné des agglomérations de Dole et de Dijon pour avoir une influence sur leur attractivité. En revanche, il a été vu que Bligny-lès-Beaune est limitrophe à Beaune dont la richesse patrimoniale et viticole en fait sa renommée. Présentant de forts enjeux pour tout projet d'aménagement, la potentielle influence que pourrait avoir le projet solaire sur elle, sera étudiée avec précision dans l'étude.

Au niveau des accès, l'axe le plus remarquable traversant le territoire d'étude est l'autoroute A31 qui prend fin au nord de Beaune, pour ensuite desservir la A31 qui rejoint la frontière luxembourgeoise. Elle s'inscrit dans les moitiés est de l'AEE et de l'AER. Elle permet également de bifurquer sur l'autoroute A6 qui intervient dans l'extrémité nord de l'aire d'étude éloignée et sur l'autoroute A36, située en dehors du territoire d'étude. Autrement, d'autres routes départementales relativement importantes permettent de se rapprocher de Beaune en desservant différentes aires d'étude. Les principales d'entre elles sont :

- La D 973 et D 974 qui interviennent dans la moitié ouest de l'AEE en débordant dans l'AER ;
- La D 973 et la D 370 qui se trouvent dans la partie est de l'AEE en agissant également au sein de l'AER ;
- La D 1074 qui permet de contourner Beaune par le sud en intervenant au nord de l'AEI.

En plus de cela, d'autres axes secondaires gravitent également autour du site d'étude. Ils seront abordés au sein de la partie consacrée à l'analyse de l'aire d'étude immédiate.

Enfin, il a été relevé qu'une voie ferrée intervient également au sein du territoire en traversant les aires d'étude en leur centre. Il s'agit de la ligne reliant Paris à Marseille en desservant la gare de Beaune. Elle passe à proximité du site d'étude et pourrait être en lien visuel avec celui-ci.

Un intérêt particulier sera à la D 1074 et à la voie ferrée, qui sont les plus proches du site d'étude.

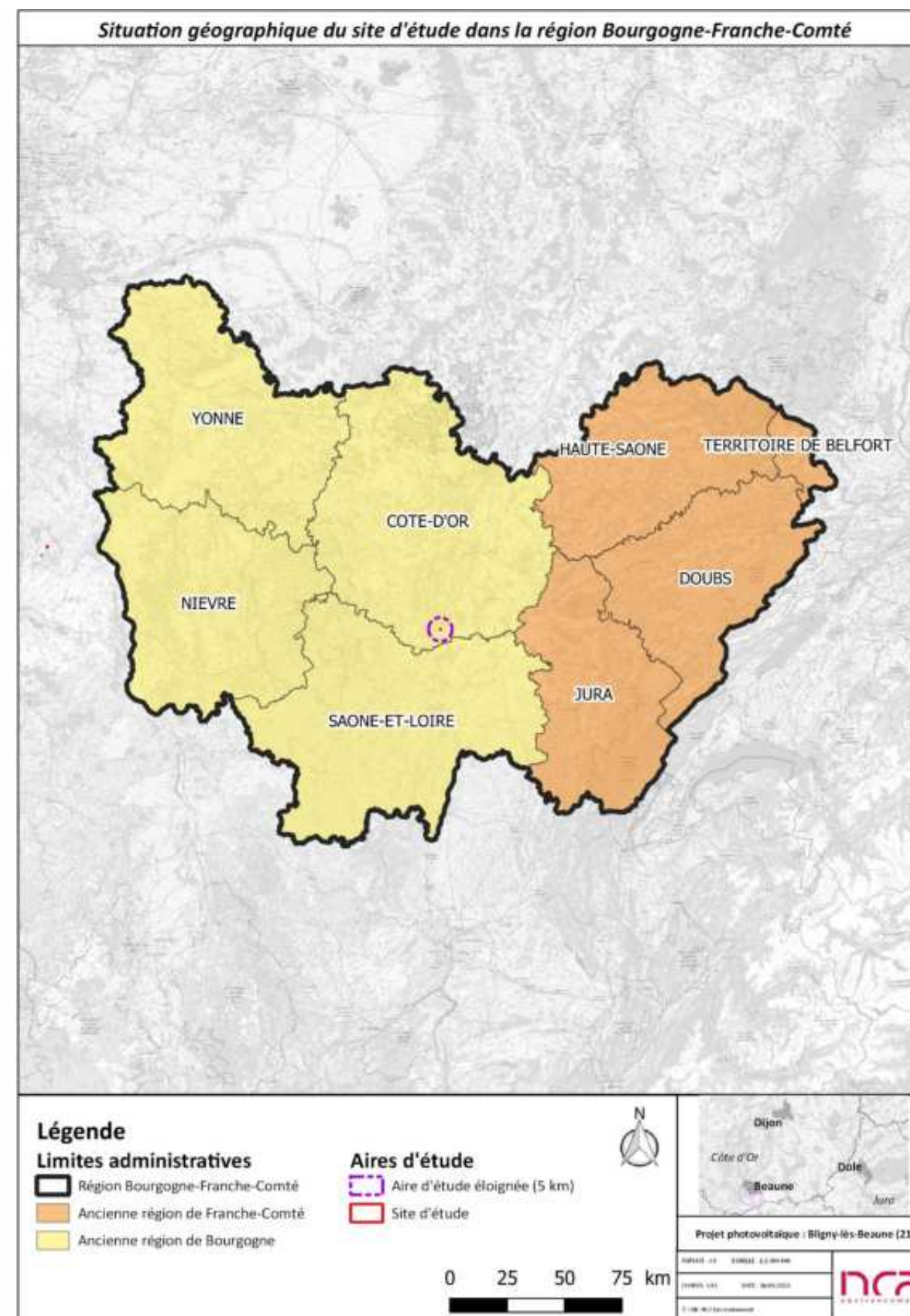


Figure 183 : Carte de la situation éloignée du site d'étude de Bligny-lès-Beaune

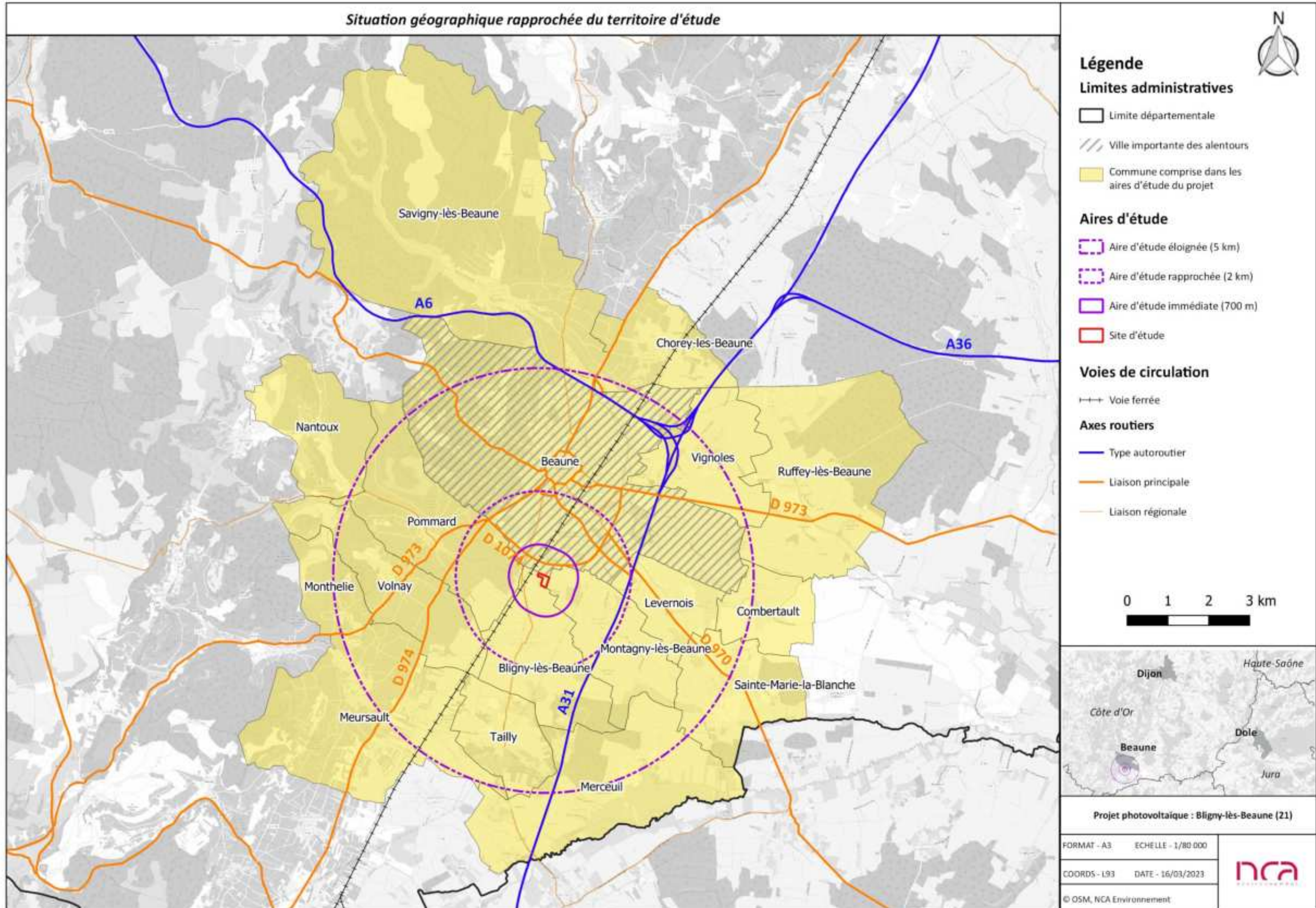


Figure 184 : Situation géographique rapprochée de Bligny-lès-Beaune

V. 2. 2. Le contexte historique

La recherche de l'Histoire d'un territoire justifie le paysage que l'on peut observer, car celui-ci est le résultat d'une succession d'époques et de coutumes qui font ce qu'il est aujourd'hui.

V. 2. 2. 1. L'ancienne région de la Bourgogne

La région Bourgogne-Franche-Comté résulte de la fusion entre la Bourgogne et la Franche-Comté qui a eu lieu en 2016. L'histoire de la Bourgogne est ici abordée, puisqu'il s'agit de l'ancienne région d'accueil de Bligny-lès-Beaune. Territoire de passage entre le nord et le sud du pays, la richesse des ressources naturelles de la Bourgogne a attiré très tôt les hommes sur ses terres. En effet, des éléments justifiant leur présence dès la préhistoire ont été découverts. Des traces de la conquête de la Gaule par Jules César ont été retrouvées sur Autun. L'époque du Moyen-Âge parsème ensuite le territoire de châteaux et d'édifices religieux remarquables, dont certains sont encore présents aujourd'hui, participant à la richesse patrimoniale et paysagère de la région.

L'histoire économique de la Bourgogne marque profondément ses paysages, puisque ses terres sont principalement consacrées à l'agriculture et à la sylviculture. Encore aujourd'hui, la région est réputée pour sa viande charolaise, son fromage, ainsi que pour ses larges espaces viticoles donnant naissance à des crus de renommée mondiale.

V. 2. 2. 2. Le département de la Côte-d'Or

Au même titre que sa région, la trace la plus ancienne de l'homme en Côte-d'Or remonte à 75 000 avant J-C. Mais ce n'est qu'en 1790 que la Bourgogne se divise en quatre départements. Celui de la Côte d'Or, contrairement à une grande majorité de départements français, ne porte pas le nom des fleuves ou rivières qui le traversent, alors même que c'est sur ses terres que la Seine prend sa source. Dès cette époque, le paysage et la richesse patrimoniale du territoire est mis en avant, puisque la Côte-d'Or voit son nom être inspiré du flamboiement du soleil dans les feuilles de vigne en automne.



Figure 185 : Photographie d'un paysage de la Côte-d'Or et ses vignobles dorés
(Crédit photo : Olivier Colas)

V. 2. 2. 3. La ville de Beaune

Au vu de sa patrimonialité et de sa proximité avec le site d'étude, il convient de présenter l'histoire de Beaune. La cité commence à l'écrire réellement dès 1452, lorsque Nicolas Rolin ouvre l'Hôtel-Dieu. Une dimension humaniste est alors donnée à la ville, puisque les hospices accueillent exclusivement les déshérités et les grands malades. C'est ainsi que l'Hôtel-Dieu devient peu à peu reconnu comme étant l'un des plus beaux hospices de France, justifiant la reconnaissance nationale de Beaune à l'échelle nationale.



Figure 186 : Photographie des Hospices de Beaune
(Source : Beaune Tourisme)

D'autres monuments historiques accompagnent le parcours des ruelles de Beaune en participant à la richesse de son architecture. La Collégiale Notre-Dame, construite au XII^e siècle, vient se présenter au visiteur dans un style roman. L'ancien Hôtel des Ducs (XIV^e siècle) ou encore les remparts de la Ville (XII^e siècle) témoignent de la patrimonialité et de la riche histoire de Beaune.

Enfin, Beaune est également reconnue comme la capitale des Vins de Bourgogne, dont la renommée se fait cette fois-ci à l'international. En effet, elle présente dans ses environs certains des plus prestigieux vignobles de France. Cette particularité sculpte les paysages remarquables des alentours de la ville, puisque les Climats du vignoble de Bourgogne ont été inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2015.

Tant sur le plan patrimonial et paysager, Beaune et ses alentours présentent donc des enjeux notables qui doivent être pris en compte dans l'élaboration du projet solaire de Bligny-lès-Beaune.

V. 2. 2. 4. La commune de Bligny-lès-Beaune

L'origine de la commune remonterait à une cinquantaine d'années avant Jésus-Christ. Le village tirerait en fait son nom de « Bélénius », un dieu solaire qui éclairait et vivifiait en guérissant par l'eau. C'est en 1949 que le nom « Bligny-lès-Beaune » fut définitivement attribué à la commune.

Celle-ci est traversée par la D 18 qui a été faite sur une ancienne voie romaine reliant Chalon-sur-Saône à Beaune. Par cette situation, le village fut l'objet de nombreux pillages et fut victime de famine et d'épidémies de peste.

V. 2. 3. Le contexte patrimonial

Il est essentiel de connaître le contexte patrimonial dans lequel s'inscrit le site d'étude. Pour ce faire, les éléments suivants sont répertoriés :

- Les biens classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO ;
- Les Grands Sites de France
- Les Parcs Naturels régionaux ;
- Les sites inscrits ou classés ;
- Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ;
- Les Monuments Historiques inscrits ou classés ;
- Les Monuments Naturels.

La consultation de la DRAC a révélé que l'institution souhaitait que l'ensemble des éléments du patrimoine protégé soit référencé dans un rayon de 20 km (aire d'étude élargie) autour du site d'étude de Bligny-lès-Beaune. De ce fait, la carte ci-contre indique la répartition de ces éléments. Cependant, il a été vu que la faible emprise du site d'étude (4,7 hectares) ainsi que la topographie, sont défavorables à une visibilité du projet au-delà de l'AEE. Pour ces raisons, il a été choisi de concentrer l'étude sur les éléments du patrimoine protégé se trouvant dans un rayon maximal de 5 km.

De plus, la visite de certains sites de grande richesse patrimoniale, se trouvant essentiellement à l'ouest et au nord de l'AEE, a démontré que l'environnement et la distance ne permettent pas à l'observateur de lire la composition du site d'étude de Bligny-lès-Beaune. De ce fait, il est confirmé qu'aucune influence du projet solaire n'est possible au-delà de 5 km.



Figure 187 : Photographie du Cirque du Bout du Monde, à Cormot-Vauchignon, site classé
(Source : Beaune Tourisme)

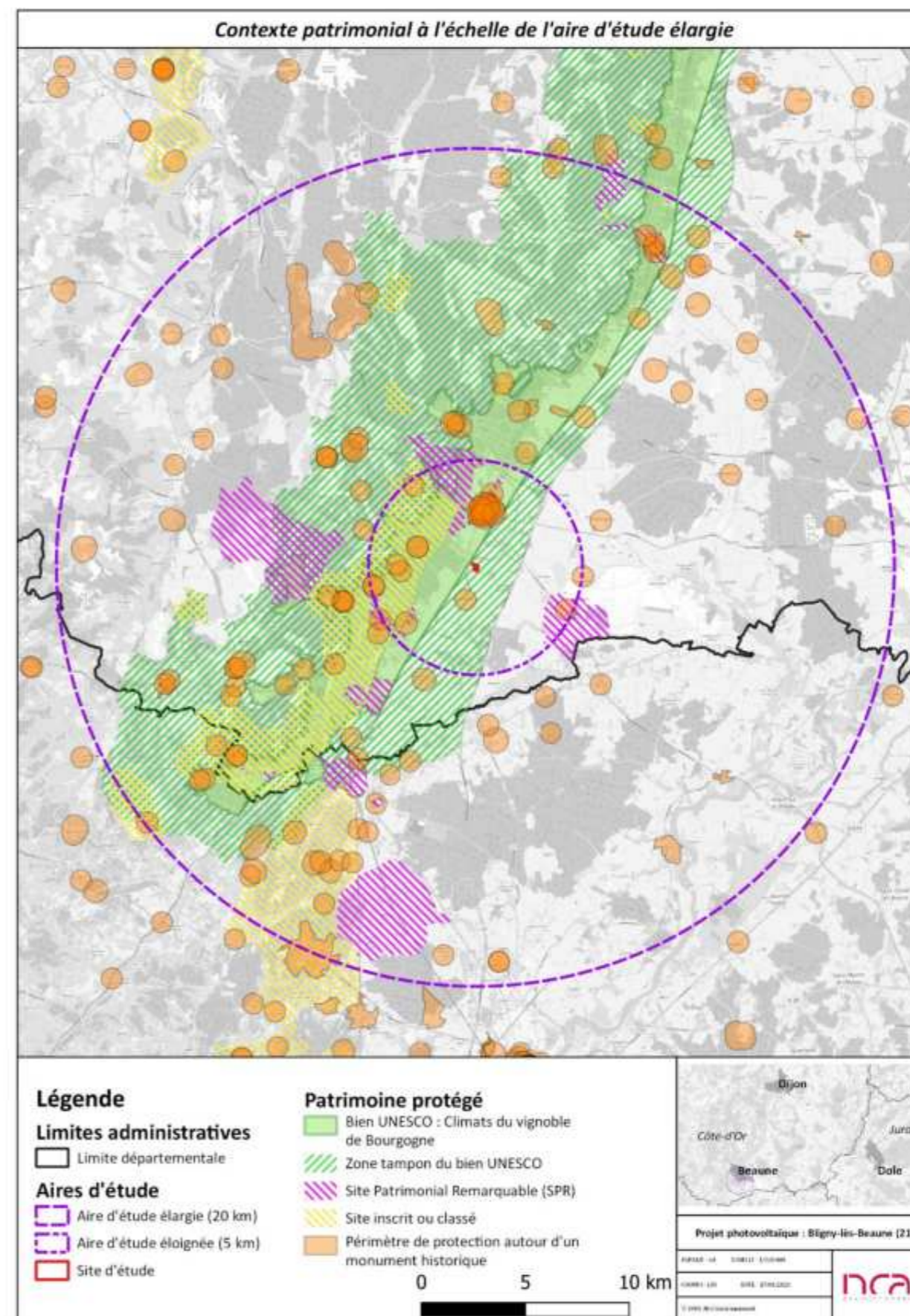


Figure 188 : Cartographie de la localisation du patrimoine protégé dans un rayon de 20 km autour du site d'étude

La totalité du patrimoine protégé se trouvant autour du site d'étude de Bligny-lès-Beaune, dans un rayon de 5 km, est représentée sur la Figure 190. Il se compose d'un Bien inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO (les Climats du vignoble de Bourgogne) et sa zone tampon, de SPR, de sites inscrits ou classés et de monuments historiques.

V. 2. 3. 1. Les Climats du vignoble de Bourgogne : bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Le territoire d'étude autour de Bligny-lès-Beaune inclut une portion du bien UNESCO des Climats du vignoble de Bourgogne. Les parcelles du projet s'inscrivent au sein de la zone tampon.

« Le patrimoine mondial ou patrimoine mondial de l'UNESCO désigne un ensemble de biens culturels et naturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité, actualisé chaque année depuis 1978 par le comité du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), une institution spécialisée de l'Organisation des Nations unies. » (Source : <https://www.data.gouv.fr>)

La présence d'un bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO sur un territoire définit en partie son identité. Il est indispensable de s'assurer que tout projet d'aménagement, qu'il soit au sein de ce site ou dans un environnement proche, ne porte pas atteinte aux valeurs culturelles et naturelles qui sont protégées et valorisées par cette labellisation. Elle représente une contrainte patrimoniale forte pouvant soulever des enjeux paysagers importants concernant les projets d'aménagement proches. Le bien en lui-même est accompagné par une zone tampon, permettant également de préserver ses alentours.



Figure 189 : Photographie d'un paysage des Climats du vignoble de Bourgogne
(Source : Beaune Tourisme)

Dans le département de la Côte-d'Or, le bien concerné par cette labellisation porte le nom de Climats du vignoble de Bourgogne. Avec sa zone tampon qui permet d'assurer sa protection, il s'étend sur 50 011 ha, essentiellement dans la Côte-d'Or mais déborde légèrement en Saône-et-Loire. Ce périmètre débute au sud de Dijon, et se termine quelques kilomètres après la limite départementale de la Saône-et-Loire. Les Climats du vignoble sont essentiellement composés de parcelles de vignes se distinguant les unes des autres par leurs conditions naturelles spécifiques façonnées par le travail humain, déterminant le vin qu'elles produisent.

Ce territoire est reconnu pour son intégrité et son authenticité, grâce à une permanence de l'activité économique et culturelle permettant l'entretien du patrimoine. Il conserve un équilibre entre ses différentes structures grâce à un étalement urbain maîtrisé permettant de maintenir les caractéristiques des villages et des paysages ruraux.

Pour ces raisons, il est impératif de s'assurer de l'intégration du projet solaire de Bligny-lès-Beaune au vu de sa proximité avec ce bien UNESCO.

V. 2. 3. 2. Les sites patrimoniaux remarquables

« Un site patrimonial remarquable (SPR) est une ville, un village ou un quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, du point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent donc être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur. » Source : culture.gouv.fr

Le dispositif des SPR a été créé afin de mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager d'un territoire. Trois SPR sont présents dans les aires d'étude du projet :

- **Le SPR de Beaune**, à 1,7 km au nord du site d'étude ;
- **Le SPR de Meursault**, à 3,3 km au sud-ouest du site d'étude ;
- **Le SPR de Sainte-Marie-la-Blanche**, à 3,7 km au sud-est du site d'étude.

Il est important de s'assurer que le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol ne portera pas atteinte aux qualités paysagères et patrimoniales mises en avant par ces SPR.

V. 2. 3. 3. Les sites classés

La création des labels Sites Inscrits et Classés a pour objectif de préserver des espaces présentant des qualités paysagères remarquables. Il est important que tout projet d'aménagement, qu'il soit au sein ou aux alentours d'un site inscrit ou classé, ne porte pas atteinte à la valeur paysagère de l'espace.

8 sites classés ou inscrits ont été référencés au sein des aires d'étude du projet :

- **Le Platane près de l'Hotel-Dieu (classé)**, situé à Beaune, à 2,3 km au nord du site d'étude ;
- **La Promenade des Buttes (classée)**, située à Beaune, à 3,0 km au nord du site d'étude ;
- **Le Platane boulevard du Maréchal Foch (classé)**, situé à Beaune, à 2,9 km au nord du site d'étude ;
- **Le Marronnier de la source de l'Aigue (classé)**, situé à Beaune, à 3,4 km au nord du site d'étude ;
- **La Fosse de « l'Abreuvoir » (classée)**, située à Beaune, à 2,3 km au nord du site d'étude ;
- **Le site urbain de Beaune (inscrit)**, situé à Beaune, à 2,2 km au nord du site d'étude ;
- **Le Parc de la Bouzaise (classé)**, situé à Beaune, à 2,8 km au nord du site d'étude ;
- **La Côte Méridionale de Beaune (classée)**, qui concerne les communes de Pommard, Volnay, Monthelie et Meursault, à 1,8 km à l'ouest du site d'étude.

Ces lieux seront prospectés afin de s'assurer de juger si le projet pourrait porter atteinte à leur qualité paysagère et patrimoniale.

V. 2. 3. 4. Les monuments historiques

Il apparaît sur la carte qu'un grand nombre de monuments historiques est présent au sein des aires d'étude du projet. Cela se justifie en partie par l'inclusion du centre de Beaune dans l'AEE qui regroupe à elle seule 32 édifices classés ou inscrits. Ces monuments bénéficient d'une protection particulière et doivent être pris en compte dans l'élaboration de chaque projet d'aménagement. En effet, il est essentiel de s'assurer que le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol ne portera pas atteinte à la valeur patrimoniale de l'édifice classé ou inscrit. Cela se traduit par la recherche de liens visuels entre le site du projet et le monument en question, et par la mesure la sensibilité paysagère et patrimoniale qui sera attribuée à chaque lien visuel établi.

32 monuments historiques dessinent le paysage patrimonial et architectural du centre de Beaune. Ils sont distants de 2,5 à 3,5 km du site d'étude et sont représentés par :

- **La Chapelle des Jacobins (inscrite) ;**
- **L'Hôtel Meursault (classé) ;**
- **La Chapelle de l'Oratoire (classée) ;**
- **Le Bastion Saint-Martin (inscrit) ;**
- **La Maison Champy (inscrite) ;**
- **L'Hôtel des Ducs de Bourgogne (classé) ;**
- **L'Hospice de la Charité (inscrit) ;**
- **L'Ancienne école primaire de filles (inscrite) ;**
- **L'Hôtel Dieu ou Hospice (classé) ;**
- **La Collégiale Notre-Dame (inscrite) ;**
- **L'Immeuble dépendant de l'ancien monastère des Chartreux (inscrit) ;**
- **La Maison n°1 (inscrite) ;**
- **Les anciennes fortifications (inscrites) ;**
- **Le Monument à Etienne Jules Marey (classé) ;**
- **Le Couvent des Cordeliers (inscrit) ;**
- **La Porte Saint-Nicolas (classée) ;**
- **L'École libre de garçons (inscrite) ;**
- **La Maison n°2 (classée) ;**
- **La Maison n°3 (inscrite) ;**
- **Le Couvent des Carmélites (inscrit) ;**
- **L'Hôtel de Saulx (classé) ;**
- **La Maison n°4 (inscrite) ;**
- **L'Ancienne Chambre de commerce (inscrite) ;**
- **La Maison du Colombier (inscrite) ;**
- **La Maison n°5 (inscrite) ;**
- **La Maison n°6 (classée) ;**
- **Le Beffroi (classé) ;**
- **La Maison n°7 (inscrite) ;**
- **Le bâtiment dit cuverie du Chapitre (classée) ;**
- **La Cave du Chapitre (inscrite) ;**
- **L'Hôtel Moyne Blandin (inscrit) ;**
- **L'Eglise Saint-Nicolas (classée).**

11 autres monuments historiques se dispersent au sein des aires d'étude en s'écartant du centre historique de Beaune. Ils sont représentés par :

- **La Chapelle du domaine de Baptault (classée),** située à Beaune, à 4,6 km du site d'étude ;
- **L'Eglise Saint-Pierre et Saint-Barthélémy (inscrite),** située à Pommard, à 2,7 km du site d'étude ;
- **L'Eglise Saint-Cyr et Sainte-Julitte (inscrite),** située à Volnay, à 3,6 km du site d'étude ;
- **La Chapelle du cimetière (inscrite),** située à Volnay, à 3,4 km du site d'étude ;
- **L'Eglise Saint-Germain d'Auxerre (classée),** située à Monthelie, à 4,8 km du site d'étude ;
- **Le Château (inscrit),** situé à Monthelie, à 4,8 km du site d'étude ;
- **L'Eglise Saint-Nicolas (classée),** située à Meursault, à 5,1 km du site d'étude ;
- **L'Ancien Hôpital (inscrit),** situé à Meursault, à 4,1 km du site d'étude ;
- **L'Eglise Saint-Baldoux (inscrite),** située à Bligny-lès-Beaune, à 1,5 km du site d'étude ;
- **L'Eglise de l'Assomption (inscrite),** située à Sainte-Marie-la-Blanche, à 4,6 km du site d'étude ;
- **L'Eglise Saint-Hippolyte (classée),** située à Combertault, à 5 km du site d'étude.